

Affaire Belliraj : poursuite des auditions jeudi prochain

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-04-2009 20:25:34

La chambre criminelle chargée des affaires de terrorisme à la Cour d'appel à Salé a décidé de poursuivre, jeudi prochain, les auditions dans le cadre de l'affaire du réseau Belliraj.

Lors de la séance de ce mardi, la Cour a écouté Mohamed N., membre du Comité central de la jeunesse démocratique, relevant du Parti Socialiste Unifié (PSU), poursuivi dans cette affaire pour assistance aux membres d'une bande criminelle et non-dénonciation d'un délit, conformément aux articles 295 et 299 du Code pénal.

Le prévenu, qui a indiqué être également membre de la Confédération démocratique du travail, a nié avoir enrôlé des personnes pour rejoindre une organisation secrète à soubassement jihadiste extrémiste ou avoir été en relation avec le principal accusé dans cette affaire, Abdelkader Belliraj.

Il a également déclaré que le PSU ne noue de liens avec d'autres organisations politiques que s'ils sont convaincus du choix démocratique, affirmant que le parti "rejette la violence parce qu'elle est contraire à ses principes".

Pour sa part, El Houcine B. a nié avoir reçu un lot de pistolets de Mohamed Merouani, secrétaire général du Mouvement pour la Oumma (dissout), lui-même poursuivi dans le cadre de cette affaire.

Les prévenus sont poursuivis, chacun en ce qui le concerne, pour "constitution d'une bande criminelle en vue de préparer et commettre des actes terroristes, atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, détention illégale d'armes et d'explosifs dans le cadre d'une entreprise collective ayant pour but l'atteinte à l'ordre public, tentative d'homicide volontaire au moyen d'armes à feu avec préméditation".

Ils sont également poursuivis pour "tenue de réunions publiques sans autorisations préalables et exercice d'une activité au sein d'une association non autorisée".

MAPF